



mº 35.

Paris, le 10 octobre 2023

Décision portant délégation de signature du directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11;

Vu le décret du 26 juillet 2023 portant nomination de Madame Claudia SCHERER -EFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur Alain Houille en qualité de chef d'établissement du Lycée français Jean Renoir de Munich – Allemagne à compter du 01/09/2021.

Décide :

Article 1er : Monsieur Alain Houille est autorisé à signer toutes les pièces du marché relatives à sa première reconduction pour les lots suivants :

- Lot 1 « Fourniture de repas sur le site du secondaire »
- Lot 2 « Fourniture de repas sur le site du primaire »

Ces lots sont exécutés par le prestataire de service Dussmann dont le siège social se trouve à Lehrer Wirth Strasse 4 81 829 Munchen, dans le cadre de la 1^{er} reconduction du marché. Le montant de la reconduction s'élève à 774 593, 16 € TTC (Lot 1 = 195 820 € TTC / Lot 2 = 578 773,16 € TTC), pour une durée de 1 an allant du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 qui comporte encore la possibilité d'une tranche annuelle optionnelle de prolongation selon les conditions du marché.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Claudia SCHERER- EFOSSE